

Taxer l'accès aux urgences ?

Le Conseil national nouvellement élu a cru bon de montrer d'emblée qu'il lui paraissait utile de protéger les assureurs. Le prix des médicaments ? L'accumulation des franchises ? Pas du tout. Il a été décidé le 3 décembre, par 108 voix contre 85, de menacer les patients et de suivre une proposition vert-libérale d'infliger une taxe de 50 francs - en plus de la franchise - à ceux qui s'adressent aux urgences des hôpitaux alors qu'un médecin généraliste aurait pu résoudre leur problème.

Une fois de plus, sous le prétexte de pragmatisme, des élus montrent leur ignorance crasse de la réalité des situations que vit la population. Comment prédire la gravité d'un cas avant une consultation ? En outre, les médecins généralistes n'ouvrent de plus en plus que quelques jours par semaine et encore à des horaires limités. Impossible la plupart du temps de joindre son médecin au-delà de 17 heures ou le dimanche. Il faut aussi se souvenir que ceux qui n'ont droit qu'aux soins urgents – par exemple pour cause de retard de paiements – n'ont pas un suivi médical régulier. Quant aux frais administratifs de cette innovation, ils risquent d'être plus importants que les économies prévues. Rappelons aussi que seuls 2% des coûts payés par la LAMal sont imputables aux urgences.

Espérons que le Conseil des Etats renoncera à cette nouvelle taxe, qu'il avait déjà sagement refusée sous une autre forme. Nul besoin d'un énorme pavé censé traumatiser une mouche !

Rappel : En cas d'urgence appeler le **144**, en cas d'urgence non vitale, appeler la centrale téléphonique des médecins de garde **0848 133 133**

A toutes et à tous, de belles fêtes et au plaisir de vous retrouver en bonne santé en 2020 !

Votre présidente Christiane Jaquet-Berger